

PACTE ENSEIGNANT

C'EST QUOI CE BINZ ?

ON EN PARLE ?

NOTRE DOSSIER
SPÉCIAL A LIRE
SANS MODERATION !



LE PACTE EN QUESTION

Une semaine avant les annonces officielles de Macron au collège Louise-Michel de Ganges dans l'Hérault, nous, FSU – SNUIPP-SNES avons déjà organisé un stage le vendredi 14 avril 2023 pour expliquer aux collègues du premier et du second degré les choix gouvernementaux pour revaloriser les conditions de travail des enseignant.es notamment au niveau salarial.salaires des enseignant.es.

Outre une revalorisation inconditionnelle de 100 à 230 euros net par mois pour tous les enseignant.es (100 euros pour les plus hauts échelons et 230 pour les plus petits échelons) la plus grosse revalorisation se prénomme le pacte enseignant et elle sera évidemment soumise à conditions.

Souvenez-vous du slogan de Sarkozy « travailler plus pour gagner plus » ? Le pacte enseignant s'inscrit dans la même lignée.

« J'assume ce choix d'un investissement un peu différencié pour ceux qui font des efforts supplémentaires et systématiques » dicit Macron lors de sa présentation du pacte enseignant. Les mots ont un poids. Cela signifie-t-il que tous ceux qui refuseront de se « pacter » seront des enseignants qui ne font pas beaucoup d'efforts, donc des fainéants ?

Les syndicats unis contre le «pacte» enseignant



Le Ministère s'obstine à présenter un "pacte enseignant" qui ne répond pas aux attentes légitimes des personnels. Loin d'une augmentation uniforme pour toutes et tous, c'est un "travailler plus pour gagner plus" inacceptable et creusant les inégalités femmes/hommes qui est encore proposé. Les organisations syndicales ont donc claqué la porte des discussions et exigent **une revalorisation ambitieuse pour toutes et tous sans contrepartie.**

Dans le second degré, les heures supplémentaires les plus lucratives sont captées majoritairement par les hommes. Le MEN (Ministère Education nationale), dans le plan pour l'égalité professionnelle, s'est fixé comme priorité d'éviter les réunions le mercredi après-midi.

Quand auront alors lieu les formations premier degré quand les enseignants pactés donneront leur heure de soutien au collège le mercredi matin ? Devrons-nous alors nous réunir les mercredis après-midi ? Et cela n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Si vous n'étiez pas au stage organisé par la FSU Aube le 14 avril, on vous livre tout de suite la conclusion: **personne ne doit signer de pacte!** En profitant de la faiblesse des salaires et de la déqualification de nos métiers, le ministère prétend contraindre beaucoup de collègues à accepter **la mise en place du salaire différencié.**



DOSSIER SPÉCIAL PACTE ENSEIGNANT

UN PEU D'ECONOMIE...

Petit rappel quant à l'évolution salariale des enseignants (Médiapart) et aux temps de travail des PE (Professeur.es des écoles)

Pour mesurer le pouvoir d'achat des enseignants, des économistes prennent le Smic comme référence: le salaire brut des jeunes enseignants de collège (hors primes) équivalait à 2,3 fois le Smic en 1980, il n'était plus que de 1,2 fois le salaire minimum en 2021, 40 ans plus tard, selon les calculs de Lucas Chancel, chercheur à l'Ecole d'économie de Paris (PSE). "**Un déclassé radical, résultat d'un sous-investissement chronique dans la fonction publique**", selon lui.

Cette "nette chute" des salaires enseignants depuis les années 80 est "liée au fait que le point d'indice n'a plus été revalorisé depuis 1983 au même rythme que l'inflation" (puis gelé presque systématiquement entre 2010 et 2022), explique à l'AFP Bernard Schwengler, auteur du livre "Salaires des enseignants, la chute".

"Au départ, c'était une perte de pouvoir d'achat de 0,5 % ou 1 % sur l'année, ça ne se sentait pas beaucoup. Mais à la longue, sur plusieurs décennies, ça a fini" par peser, souligne-t-il. Pour certaines catégories de fonctionnaires, l'augmentation des primes "a compensé la baisse du traitement indiciaire brut par rapport à l'inflation", **mais pas chez les enseignants**, pour qui "les primes ont très peu augmenté".

Notons que d'après le rapport d'information n° 649 (2021-2022), déposé le 8 juin 2022 au Sénat :

« Les enseignants en France **passent en moyenne davantage de temps à enseigner devant les élèves que leurs collègues dans les pays européens.**

Le temps d'enseignement réglementaire dans l'élémentaire est de 900 heures par an en France, 738 heures en moyenne dans l'UE et 691 heures en Allemagne. Au collège, il est de 720 heures en France, 660 heures dans l'UE et 641 heures en Allemagne ; au lycée, le temps d'enseignement est de 720 heures en France, 629 heures en moyenne UE-23 et 610 heures en Allemagne ».

Une fois de plus, ce gouvernement, en choisissant le pacte pour revaloriser le salaire des enseignant.es à travers des primes qui d'ailleurs ne compteront pas pour le calcul du montant de la retraite, **laisse planer le doute qu'actuellement les enseignants ne travaillent pas suffisamment.**



Le pacte en moins de deux minutes video

<https://youtu.be/EdjEzZbJxyl>

PRETS A VOUS FAIRE EMPACTÉ.ES ?

Le temps de travail invisible des professeur.es des écoles, quantifié selon une étude de la DEPP du ministère de l'Education nationale à 43 heures par semaine en moyenne (confirmant celles de la FSU-SNUipp et de la MGEN), est complètement nié. Augmenter la charge de travail ne va pas améliorer les conditions de vie et de travail des enseignant.es.

Sinon, en pratique qu'est ce que ça donne?

Pas mal de boulot pour les dirlos ! Voici un document issu du groupe de travail du 6 mars 2023, au ministère, qui au passage anticipe largement, et va plus loin que les décrets d'application de la loi Rihac...

Le principe du pacte :

Pour la rentrée 2023, la signature du pacte sera volontaire. Une fois signé, l'enseignant s'engagera pour l'année à effectuer des missions supplémentaires (nommées briques) certaines obligatoires telles que le soutien pour les élèves de 6^{ème} par les collègues du premier degré (heures de soutien financées par la suppression des heures de technologie en 6^{ème}) ou le remplacement d'un collègue absent dans le second degré etc...

Décomposé en trois briques, le pacte peut compter de 18 à 24 h de missions en plus pour une rémunération forfaitaire de 1250 euros brut par an par briques. En acceptant le maximum de trois briques l'enseignant touchera 3750 euros brut par an.

Infos de dernière minute

Pour la mise en œuvre du pacte, le Ministère envisage l'octroi d'une prime annuelle aux directeurs.trices (de 500 à 900 Euros suivant la taille de l'école) et de 1000 Euros aux IEN. Voilà de quoi mettre la pression sur le volontariat des adjoint.es

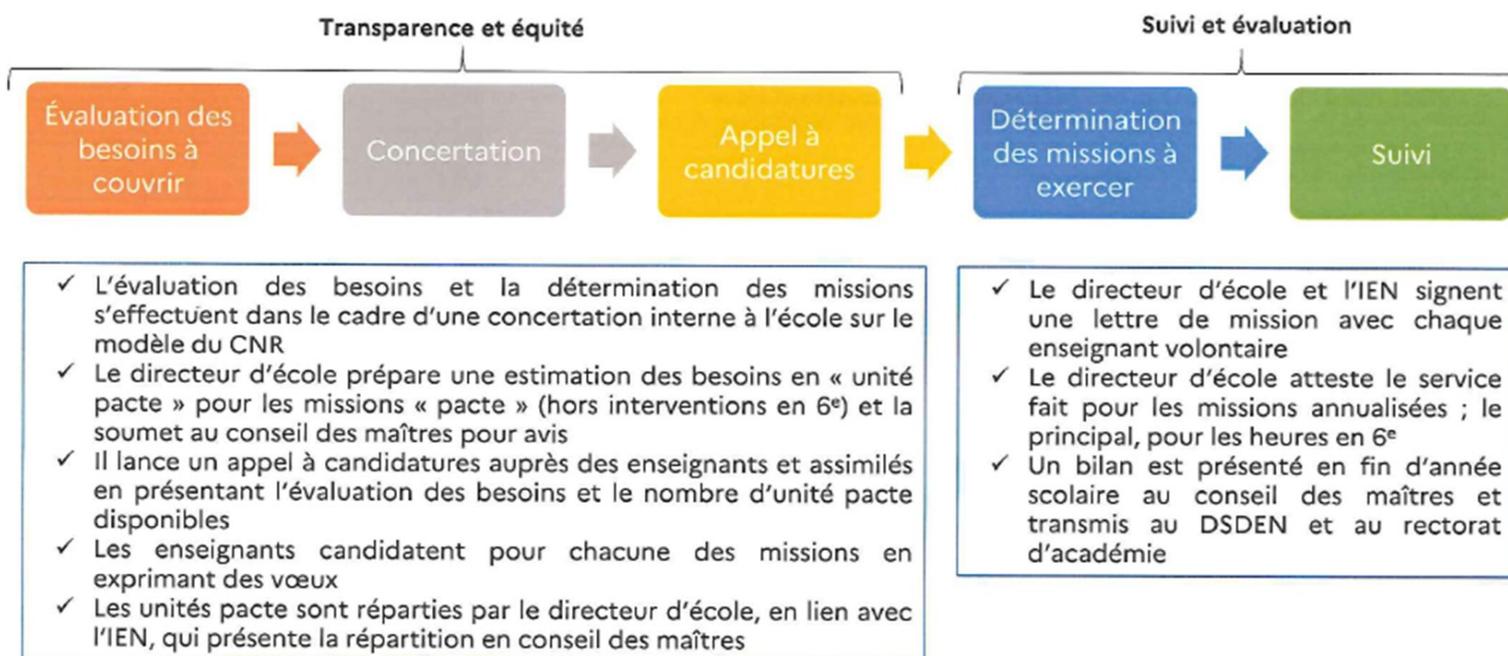
Non, non et non !

Au pacte enseignant



Le pacte: travailler plus pour s'épuiser encore plus !

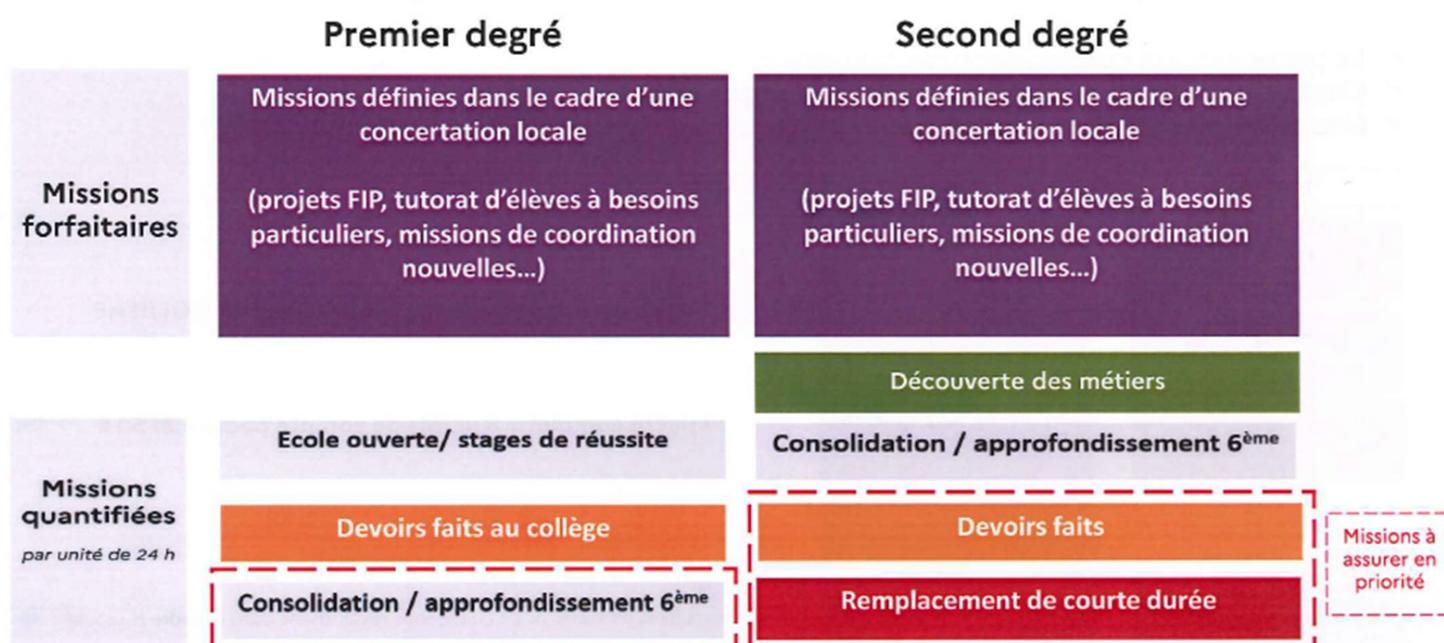
Fonctionnement du pacte pour une école (1)



Du côté des enseignants,

L'enseignant volontaire acceptera obligatoirement « *les sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6^e* ». Vous savez ces heures prises sur la techno ! Au passage, dans l'Aube ce seront 7 postes qui n'existeront plus à la rentrée 2023 ! Ensuite pourront s'ajouter d'autres missions: par exemple, les stages de réussite feront partie des « options possibles » du pacte.

Exemples de missions intégrées dans le pacte à la RS 2023



Le pacte: travailler plus pour s'épuiser encore plus !

Les missions complémentaires seront définies selon 2 modes:

Un premier ensemble de missions portera sur des activités pédagogiques en présence des élèves. (18 heures pour les sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6^e, 24 heures pour les autres missions)

- ◇ assurer les sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques qui seront mises en œuvre pour tous les élèves de 6^e à la rentrée ;
- ◇ participer au dispositif Devoirs faits (accompagnement au travail personnel), notamment en classe de 6^e ;
- ◇ apporter un soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école élémentaire ;
- ◇ accompagner les élèves en difficulté dans le cadre des stages de réussite proposés lors des vacances scolaires, notamment dans les secteurs défavorisés.

Un second ensemble de missions portera sur le bon fonctionnement des écoles ou des établissements et sur les projets des équipes :

- ◇ la coordination et la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) éducation "Notre école, faisons-la ensemble" ;
- ◇ l'accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment les élèves en situation de handicap.

Ce pacte instaure donc un système chronophage et d'inspiration "managériale" pour les directions : une "évaluation des besoins à couvrir" en concertation sur l'école, la préparation "d'une estimation des besoins en unité pacte", le lancement "d'un appel à candidature" auprès des enseignants, la réception des candidatures et la répartition des "unités pacte" entre les volontaires, la signature de "lettres de mission" pour chaque mission et chaque enseignant, le contrôle des heures effectuées par les collègues pour attester le service fait, la réalisation et la présentation d'un bilan de tout cela en fin d'année...

Pour gagner plus, les collègues devront donc accepter de nouvelles missions qui détérioreront encore plus leurs **conditions de travail** et qui mettront en concurrence les personnels au sein des écoles, voire même avec les profs de collège! Et c'est sans compter la préparation de ces heures supplémentaires.

Enfin, le recours aux missions supplémentaires renforcera les **écarts de salaires entre les femmes et les hommes** car il est évident que les collègues femmes en charge de famille auront plus de difficultés à les assurer.

C'est pourquoi les représentant.es de la FSU et de l'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte des négociations en mars, pour souligner notre refus du "pacte" et de sa petite chanson "travailler plus pour gagner plus".

Comme mesure d'urgence, la FSU-SNUipp continue de réclamer une revalorisation pour toutes et tous de 100 points d'indice (300 euros mensuels).

Pour le SNUipp-FSU, cette chanson néo-libérale du "travailler plus pour gagner plus" est inacceptable !

Cas types 1^{er} degré

